

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.16 Reconnaissance du rôle des communautés indigènes

RECONNAISSANT que beaucoup de communautés indigènes vivent en harmonie avec leur environnement et que la sauvegarde de celui-ci représente un enjeu particulièrement important pour ces communautés;

CONSCIENTE que nombre de ces communautés possèdent des connaissances particulières sur la gestion et la diversité biologique de leur milieu naturel;

CONSIDERANT que nombre de ces communautés vivent dans des milieux naturels d'importance locale, nationale et internationale;

CONSIDERANT EN OUTRE que cette source de connaissances pourrait être perdue définitivement si elle n'est pas protégée comme un patrimoine commun;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. DEMANDE que, dans ses documents, l'Union reconnaisse spécifiquement le rôle que jouent les communautés indigènes, notamment les femmes, dans la gestion des ressources naturelles ainsi que le rôle qu'elles pourraient être amenées à jouer dans les stratégies nationales de conservation et les projets financés par l'UICN;
2. INVITE les organismes d'aide, tous les membres de l'UICN et les autres organisations à reconnaître le droit de ces communautés à participer à l'élaboration des politiques et projets ayant un impact sur leur environnement.
3. APELLE l'UICN et son directeur général à tout mettre en œuvre pour trouver et attribuer des fonds en vue d'encourager l'élaboration de stratégies et politiques environnementales pour les communautés indigènes.
4. DEMANDE à l'UICN d'établir un groupe d'étude inter-commissions pour traiter des questions intéressant tout particulièrement les communautés indigènes et de veiller à ce qu'il soit tenu compte des préoccupations des populations indigènes dans le travail global de l'UICN et de ses commissions.